



Puybegon

Janvier 2022



Horaires de la Mairie

- Lundi : 9h à 12h30 et 13h à 17h
- Mardi : 9h à 12h30 et 13h à 17h
- Jeudi : 9h à 12h30 et 13h à 17h
- Vendredi : 9h à 12h
- Samedi : 9h à 12h (un samedi sur deux : semaine paire)

Téléphone : 05.63.58.43.07

Mail : mairiedepuybegon@orange.fr

Site : mairie-puybegon.com

*Possibilité de prendre rendez-vous
avec le maire et/ou les adjoints
en semaine ou le samedi matin.*



Le mot du maire



Nous entrons dans cette nouvelle année qui voit encore, cette épidémie inédite, se poursuivre et ses conséquences sur notre vie quotidienne. Je souhaite apporter toute ma solidarité à tous ceux qui ont été touchés par cette crise sanitaire.

Malgré tout, la vie municipale a suivi son cours ; nos projets ont bien avancé.

En collaboration avec la Région et le Département, le carrefour de Larmès est sécurisé pour nos enfants (l'éclairage et la mise en place des abribus ne devraient plus tarder). Une partie de la toiture de la Salle des Fêtes a été réhabilitée ainsi que le mur côté ouest de la salle.

En ce début d'année, seront réalisés le remplacement de la porte d'entrée et le cheminement piétonnier pour la mise en accessibilité de la salle.

Nous sommes de plus en plus souvent sollicités afin de gérer des conflits de voisinage pour nuisances sonores causés par des aboiements de chiens, de jour comme de nuit. Pour ne pas à avoir à user de mon pouvoir de police, je demanderai aux propriétaires qu'il soit respecté le bon vivre ensemble.

La vie associative de notre commune est dynamique et variée. Mais encore cette année, les évènements prévus ont dû être annulés.

Nous espérons que 2022 permettra de renouer avec nos traditionnelles manifestations.

Qu'il me soit permis ici de souhaiter à tous les nouveaux habitants, la bienvenue et une bonne installation à Puybegon.

N'oublions pas notre équipe municipale et nos agents communaux, qui jouent un rôle prépondérant au quotidien pour vous donner entière satisfaction.

Les élus du Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons une très belle année 2022 ; qu'elle vous apporte santé et réussite dans vos projets.

Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Robert Cinq

État civil

Ils sont nés....

le 12 février Milann DUSSEL
le 23 février Alessio DAUPHIN BRENNEVA
le 3 avril Léonie et Capucine CHIAPPE
le 23 mai Enoha GAUTHIER GAUFFINET
le 23 septembre Sérèna DUCOS
le 21 octobre Lexa PAYET

Toutes nos félicitations aux heureux parents.

Ils se sont dit oui....

le 24 avril Sylvia PIRES et Yohan BARGUEDEN
le 3 juillet María DA SILVA RIBEIRO et
Carlos SERRALHA MARTINS

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés.

Ils nous ont quittés...

le 15 mai Yvonne LIOTARD
le 24 août Jean PRADELLES
le 18 décembre Suzanne LETELLIER
le 30 décembre Thierry GRIFFEL

*Nous renouvelons nos plus sincères
condoléances aux familles.*



C'est avec émotion que nous avons appris la disparition de Thierry GRIFFEL.

Nous tenions à présenter nos plus sincères condoléances à ses enfants, à sa famille et ses proches.

Thierry était "un jeune Puybegonnais" car il s'est installé sur notre commune en 2008, Trois ans plus tard, il s'est marié et en 2014 il a décidé de se mettre au service de la commune en exerçant un mandat de conseiller municipal (2014-2020) Nous garderons le souvenir d'un homme investi auprès de tous, plein d'énergie et de projets...

Urbanisme

PLU Intercommunal

Le PLU intercommunal est l'outil d'aménagement et de développement qui s'appliquera à l'échelle globale du territoire. C'est un document qui permet d'avoir une vision à long terme en matière d'urbanisme.

La Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'agglomération lors de la séance du conseil de communauté du 22 novembre 2021. Un registre de concertation est mis à disposition du public à la mairie de Puybegon aux heures d'ouvertures.

Vous pouvez également vous déplacer au siège de la communauté d'agglomération GAILLAC-GRAULHET ou vous connecter sur l'adresse <https://www.gaillac-graulhet.fr/mon-agglomeration/amenagement-du-territoire/plu-intercommunal/>

Nouveau au 1er Janvier 2022 : DÉMATÉRIALISATION DES DEMANDES D'URBANISME

"J'ai un projet de travaux..."

Certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir, d'aménager, toutes ces demandes doivent faire l'objet d'une autorisation préalable délivrée par la commune avant d'entreprendre les travaux.

Pour réaliser vos démarches d'urbanisme, ma commune met à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible.

Le dépôt en ligne, c'est....

- Un service accessible à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.
- Un gain de temps et d'argent : plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d'envoyer vos demandes en courrier recommandé.
- Une démarche plus écologique, grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en de multiples exemplaires.
- Plus de transparence sur le traitement de vos demandes, grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l'instruction, et des échanges facilités jusqu'à la décision de l'administration.

Comment faire ?

Je prépare mon dossier

Pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, préparez votre demande en vous rapprochant de nos services, qui seront à même de vous guider à chaque étape, notamment pour :

- Choisir le formulaire CERFA adapté à vos travaux
- Éditer l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction
- Anticiper votre calendrier de réalisation.

Je dépose mon dossier en ligne

- Créer un compte sur le site www.geopermis.fr . Ce compte permet de déposer un dossier d'autorisation d'urbanisme et de suivre son avancement.
- Choisir le formulaire correspondant à votre projet. Remplir ce formulaire en ligne.
- Joindre les documents numériques nécessaires au dossier (plan de situation,...)
- Soumettre le dossier à l'administration.

Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas obligatoire pour vous. Nos services continuent de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, par les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.

À l'approche des élections

2022 sera une année électorale chargée avec les élections présidentielles les dimanches 10 et 24 avril et les élections législatives les dimanches 12 et 19 juin

Nouvel arrivant sur la commune, première inscription, que faire ?

Vous n'êtes pas inscrit sur la liste électorale de la commune, vous avez jusqu'au vendredi 4 mars 2022 pour le faire.

2 possibilités :

- soit en ligne sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>
- soit en mairie muni d'une pièce d'identité et un justificatif de domicile

Inscription d'office sur les listes électorales pour les jeunes atteignant 18 ans

Les dernières inscriptions d'office sur les listes électorales en vue de la participation à l'élection présidentielle concerneront les jeunes recensés au plus tard le 31 décembre 2021. Nous invitons les jeunes qui atteindront leur majorité d'ici le 10 et le 24 avril 2022, n'ayant pas été recensés avant le 31 décembre 2021, à venir s'inscrire volontairement sur les listes électorales de la commune.

Procuration

À compter du 1er janvier 2022, un électeur pourra donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune. Toutefois, le mandataire devra toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

Pour permettre cette déterritorialisation des procurations, toutes les procurations (faites via la téléprocédure <https://www.maprocuration.gouv.fr/> ou via le papier Cerfa n°12668*03) seront désormais centralisées dans le Répertoire Électoral Unique (REU).

Attention, lors de l'établissement de la procuration vous devrez renseigner le numéro national d'électeur (unique à chaque électeur).

Pour rappel, en France, un mandataire ne peut pas avoir plus de 2 procurations sachant qu'une des deux sera établie à l'étranger)

*Journée défense et citoyenneté à partir de 16 ans,
pensez au recensement*

Qui?

Tous les français, filles et garçons âgés de 16 ans.

Où?

À la mairie du domicile

Pourquoi?

Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours au contrôle de l'autorité publique.

Point sur les travaux 2021



Purge carrefour de la
Pioche Janblanc



Création de places de parking
Allée des sapins



Reprise chaussée sur 100 m
suite grande pluie février
route de la Marqué
glissement de terrain



Route de la Parayrié réfection
de voirie sur les 2/3 .
Fin des travaux 2022

Travaux réalisés à la Salle des Fêtes :

- Modification du mur côté champ après démolition
- Changement des menuiseries
- Réfection de la toiture



Carrefour de Larmès : plusieurs partenaires ont permis sa réalisation

Travaux réalisés par le Département



Aménagement carrefour D39



Aménagement carrefour
D631



Rampe d'accessibilité

Travaux réalisés par la commune



Cheminement
piétonnier
et espace de
stationnement



Plateau réalisé route
de Busque D 39
(carrefour allée
des chênes)



Éclairage du chemin piétonnier

Travaux réalisés par la région

Emplacement abri-bus
(abri-bus en cours de
livraison)



Au fil des conseils municipaux

Conseil Municipal du 23 juillet 2021

- Cession du Patut de Bruyères
- Questions diverses

Conseil Municipal du 22 septembre 2021

- Vente de la section Bruyères : renumérotation cadastrale
- Création d'une servitude de canalisation au chemin de la Barrière
- Délégation du Conseil Municipal au maire pour ester en justice
- Avis sur l'approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de PUYBEGON en conseil de communauté
- Actualisation du plan de financement de la délibération 2021-017 pour les travaux de sécurisation sur le D39
- Questions diverses

Conseil Municipal du 14 octobre 2021

- Approbation de la révision libre des attributions de compensation selon la procédure dérogatoire
- Changement du représentant de la commune pour siéger à la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)
- Compétence assainissement : Transfert partiel de l'excédent de clôture
- Admission en non valeur de créances
- Désaffectation et déclassement des parcelles D 388 et D 389
- Questions diverses

Conseil Municipal du 9 novembre 2021

- Adoption du référentiel M57 à compter du 1er janvier 2023
- Complétude de la délibération DE-2021-023 vente section Bruyères
- Convention de mandat avec la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet pour la réalisation d'un projet de collecte de pneus agricoles
- Questions diverses

Conseil Municipal du 16 décembre 2021

- Renouvellement du bail de notre locataire, fixation du loyer
- Décision modificative budgétaire augmentation de crédits
- Questions diverses

Cadeaux de Noël

Avant les vacances de Noël, les enfants de moins de 8 ans, ayant répondu au petit questionnaire ont reçu leur cadeau de la mairie, distribué par les élus à défaut de pouvoir se retrouver à l'arbre de Noël.



Colis des aînés

Une fois encore, la crise sanitaire nous a obligés d'annuler le goûter de fin d'année.

Nous avons décidé de maintenir la distribution des colis aux domiciles des aînés.

La distribution est actuellement en cours...



DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

Grâce au Département, la fibre est en cours de déploiement sur la commune.

Certains d'entre vous seront éligibles dès le 12 février 2022.

Pour les autres, nous n'avons malheureusement pas encore de date à vous donner car les installations ont pris du retard.

Dans tous les cas, n'hésitez pas à vous connecter sur le site <http://tarnfibre.fr/test-deligibilite> pour vérifier votre éligibilité.



La commune n'a sollicité aucun opérateur pour votre 1er raccordement à la fibre, vous êtes libre de choisir le prestataire de votre choix (voir liste des opérateurs éligibles de votre secteur sur le site)

The screenshot shows the 'TARN FIBRE' website interface. On the left, there's a legend with 'Prise' (Addresses deployed in green, in progress in orange) and 'Zone Arrière SRO'. The main map shows Puybégon with orange dots indicating deployment progress. On the right, a form titled 'Testez votre éligibilité ci-dessous :' has a dropdown menu with 'PUYBEGON' selected. A blue arrow points from a text box to this dropdown. Below the dropdown is a 'Choisissez le type de voie' dropdown. A list of instructions follows:

- 1 Sélectionnez successivement vos coordonnées (ville, voie, ...) pour tester votre éligibilité.
- 2 Si vous ne connaissez pas votre adresse, pour la trouver, rendez-vous sur [google maps](#).
- 3 Si vous n'avez pas trouvé votre adresse ci-dessus, vérifiez qu'elle est exacte et/ou bien référencée en mairie. Sinon, c'est qu'elle n'est pas encore éligible. Pour plus de précision sur le déploiement, vous pouvez [nous contacter](#)

Choisir le nom de la commune, de la voie
votre numéro

Rentrée scolaire 2022-2023

Inscriptions

Enfants nés en 2019

Ouverts aussi aux TPS (enfants nés en 2020 de janvier à mars).

Inscriptions à partir du **4 janvier 2022**.

Pour des renseignements, prendre contact avec la directrice de l'école Mme Boyer.

École primaire Jean louis Étienne à Briatexte .

Tél : **05 63 58 49 56** ou par mail : ce.0811235c@ac-toulouse.fr



Élagage : Réglementation

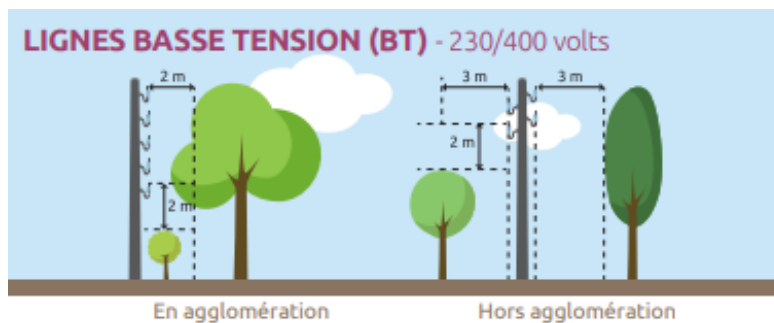
Découvrez les situations où vous êtes responsable de l'élagage

Vous souhaitez élaguer des arbres sur la voirie, il est de votre responsabilité de prendre en charge l'élagage si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

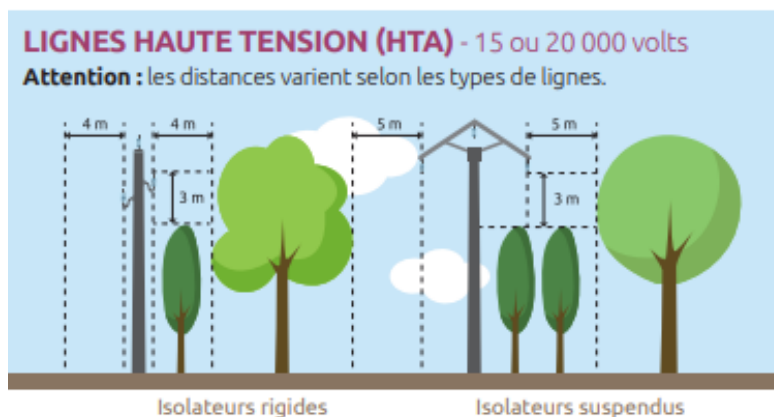
- l'arbre est planté en propriété privée et déborde sur le domaine public où est situé la ligne électrique,
- l'arbre a été planté après la construction de la ligne électrique qui est au-dessus du domaine privé,
- l'arbre est à proximité du câble qui alimente la propriété.

Le type de ligne électrique située à proximité des arbres potentiellement gênants détermine la réglementation au moment de l'élagage et les distances minimales à respecter :

Pour les lignes basse tension, les distances réglementaires dépendent de leur localisation :



Pour les lignes haute tension, la distance réglementaire varie selon le type de lignes :



Pour les lignes isolées basse tension, la distance réglementaire à respecter est toujours la même :



Conseils pratiques pour anticiper l'élagage :

CONSEIL N° 1 : Ne plantez pas sous les lignes. Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.

CONSEIL N° 2 : Soyez prévoyant, entretenez la végétation avant qu'elle ne soit trop près des lignes. Tailler régulièrement les arbres.

CONSEIL N° 3 : Vérifiez que votre assurance "responsabilité civile" prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.

ÉCOBUAGE INTERDIT

Le brûlage des végétaux est formellement interdit toute l'année y compris en incinérateur de jardin (article 84 du Règlement Sanitaire du Tarn).

Celui des déchets verts agricoles est autorisé du 15 octobre au 15 mai sous certaines conditions, après déclaration à la mairie (Article L311-1 du Code Rural et de la Pêche).



En bref....

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

En bordure des voies publiques, l'élégage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou son représentant ou son locataire) qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur rue. Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'élégage des arbres plantés sur la voie publique.



Stop aux aboiements de chiens

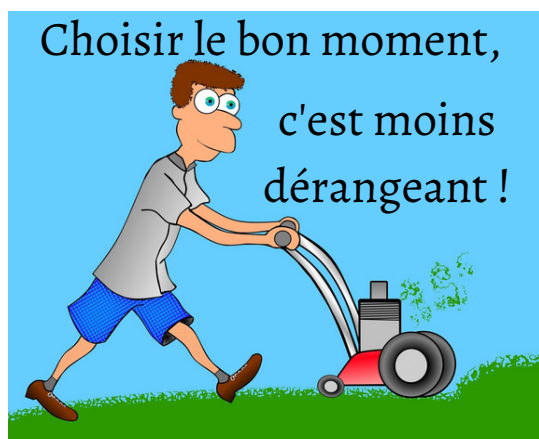


Nous vous informons qu'une tolérance zéro sera appliquée à partir du 1er Janvier 2022. En effet, plusieurs plaintes relatives aux nuisances sonores ont été enregistrées dues aux aboiements intempestifs de chiens sur la commune ; sans réaction de la part des propriétaires concernés.

Pour rappel (arrêté préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage)

Article 18 : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage et ceci de jour comme de nuit.

Article 19 : Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes les précautions pour éviter que le voisinage ne soit pas gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.



À cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique et appareils bruyants ne sont autorisés qu'aux horaires suivants.

- les jours ouvrables : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00
- Les samedis : de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 20h00
- Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.



Pensons aux tris

Trions encore plus !

Trier nos déchets est la condition indispensable pour recycler tout ce qui peut l'être aujourd'hui. Alors, dès maintenant, trions encore plus !

Aujourd'hui encore, au moins 20% des déchets de la poubelle noire sont des recyclables destinés au bac jaune... Quel gâchis, lorsqu'on sait que tous les emballages métalliques, les papiers-cartons, les briques alimentaires et tous les flacons et bouteilles en plastique se recyclent !

Tri et recyclage : ne doutez plus !

Le geste de tri est utile pour l'environnement. Trier permet d'économiser les ressources naturelles et de réduire notre empreinte écologique en transformant une partie de nos déchets en nouveaux objets ou matériaux. De même, le recyclage est très encadré, contrôlé et certifié. 99% des papiers et emballages que nous trions sont recyclés en France et en Europe. Plus les gisements collectés sont importants plus le recyclage est facilité. En effet, pour bien fonctionner, l'industrie du recyclage a besoin d'importants volumes. En résumé, trier ENCORE PLUS permet de pérenniser et de perfectionner les filières de recyclage existantes.

En attendant 2023...

Au 1er janvier 2023, il faudra trier tous les emballages. En attendant, trions ENCORE PLUS tous les emballages métalliques, les papiers-cartons, les briques alimentaires et tous les flacons et bouteilles en plastique. La marge de progrès est importante, car de nombreux emballages en plastique et en métal sont encore trop peu collectés ! Bombes à raser, déodorants (en spray ou à bille), laques, flacons de shampoing ou de gel douche, bidons de lessive, boîtes d'œufs ou même papiers d'aluminium sont les « oubliés de notre bac de tri ». Pensez-y !

TRIONS ENCORE PLUS...

TOUTES LES... 

ET TOUS LES... 

LE SAVIEZ-VOUS ?

Au moins **20% des déchets** de la poubelle noire sont des recyclables destinés au bac jaune.

Dès aujourd'hui, **trions ENCORE plus :**
tous les emballages métalliques,
tous les papiers et cartons,
toutes les briques alimentaires,
tous les flacons et bouteilles en plastique.

Ils seront **TOUS RECYCLÉS !**

J-400
EN 2023, IL FAUDRA
TRIER TOUS LES EMBALLAGES


WWW.TRIFYL.FR

Déchetterie de Graulhet

Produits acceptés :

 Batterie	 Bois	 Carton
 Déchets spéciaux	 Déchets verts	 Écrans
 Électroménager	 Gravats inertes	 Huile de friture
 Huile de vidange	 Lampes	 Métaux
 Mobilier	 Petits appareils électriques	 Textile
 Tout venant	 Verre	

ZI du Rieutord - Bd Docteur Pontier

81300 - GRAULHET Tél : 05 63 34 47 77

Horaires d'ouverture :

Du lundi au Samedi :

de 8h à 12h et de 14h à 17h50

Conteneurs jaunes

Des conteneurs jaunes en échanges des caissettes sont toujours disponibles en mairie pour les administrés qui ne sont pas venus les récupérer.



Dans la continuité des petits reportages que nous proposons pour vous faire connaître les différentes professions exercées par des Puybegonnais sur la commune, nous vous présentons aujourd'hui l'activité de Sylvie BOYER, coiffeuse à domicile.

Originnaire de l'Aude, Sylvie a toujours voulu être coiffeuse et demande donc à ses parents de faire un pré-apprentissage dès l'âge de 15 ans. Cette expérience concluante a permis le début de son activité qu'elle affectionne encore aujourd'hui comme au 1er jour.

Après l'obtention de son brevet professionnel et quelques années de pratique en salon, elle déménage dans le Tarn où elle se posera définitivement avec celui qui deviendra son mari.



En 1990, sa décision est prise, elle s'installe comme coiffeuse à domicile. Ce choix s'est fait après avoir constaté, à l'époque, qu'une seule coiffeuse à domicile était installée aux alentours. De plus, cette activité lui donne, à ce moment là, toute liberté pour gérer son emploi du temps en fonction de ses contraintes de jeune maman.

Elle commence à faire sa clientèle avec quelques amis et connaissances qui souhaitent aider cette jeune femme à démarrer. De fil en aiguille, elle se fait connaître et le bouche à oreille fonctionne : le nombre de clients augmente et parents, enfants, grands-parents, amis... font appel à ses services. N'hésitez pas à la contacter au 06.20.64.71.67.

Karine Phalippou

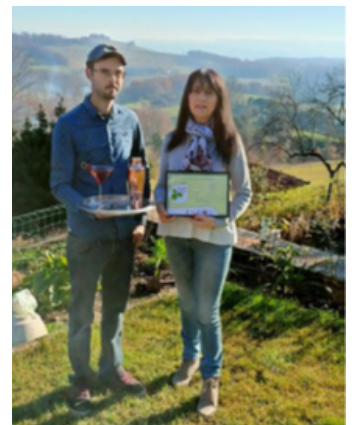
La Dame Fines

C'est dans un havre de paix en plein cœur du village, que Sylvie Muller et son mari proposent des chambres d'hôte. Leur maison de maître du XVIIIème siècle offre une vue panoramique et un environnement idéal pour un séjour favorable à la détente.

Le couple propose à leurs occupants, des repas cuisinés maison, préparés à base de produits locaux, bio et de saison. Quelques légumes proviennent de leur jardin (pour le menu végétarien), les œufs servis au petit déjeuner sont fraîchement pondus par leurs poules nourries aux graines bio.

Pour compléter leur carte, ils privilégient les producteurs et vignerons de proximité.

C'est également dans une démarche écoresponsable que Sylvie a installé dans son parc des nichoirs pour de nombreuses espèces d'oiseaux. En compagnie de son mari, elle confectionne avec du bois des abris pour la petite faune locale, les hérissons entre autres, et nourrit les oiseaux avec des graines de tournesol bio locales. La Dame Fines est certifiée refuge LPO (Ligue Protection des Oiseaux) et de par son engagement, s'est vue attribuer le label Eco-défis par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn.



Félicitations à eux pour ces belles initiatives !!!

Dans un prochain numéro, nous vous parlerons de l'activité de leur fils Quentin, mixologue (créateur de cocktails sur mesure)

Les associations

La Souris Puybegonnaise

Comme en 2020 ! Les mêmes mots reviennent. Nous aurions pu faire un copier-coller de notre dernier article (Et oui à la Souris évidemment, on sait faire...!) Comme beaucoup d'associations, il nous a fallu nous adapter aux conditions et réglementations sanitaires.

Le concours photo a dû être annulé. Par bonheur, au mois de juillet, nous avons pu nous retrouver ensemble, pour une sortie pique-nique, au beau village de Castelnau-de Montmiral. Pour l'anecdote il pleuvait déjà lors de notre précédente sortie un an plus tôt jour pour jour...Encore un copier-coller !

Les cours informatiques ont repris en Septembre, 11 personnes sont inscrites pour cette nouvelle



saison. Nous sommes heureux d'accueillir un nouvel encadrant, habitant la commune. Merci à lui de nous accorder de son temps et de partager ses connaissances.

Nous souhaitons pouvoir organiser le concours photo, lors de la fête du village. Le Thème choisi : « Dans nos jardins ».

Nouveauté : une catégorie ouverte également aux iPhones ou smartphones (Modalités à venir sur notre site).

« Une bonne année répare le dommage des deux mauvaises. » (Voltaire)

Cette bonne année nous vous la souhaitons à tous pour 2022 belle et heureuse.

www.lasourispuybegon.wixsite.com/lasouris-puybegon
lasourispuybegon@gmail.com

Association de chasse COMBALS

La société de chasse de Combals vous présente ses meilleurs vœux de bonheur, de réussite et surtout de santé.

Au vu du contexte actuel, nous déplorons de ne pouvoir organiser nos manifestations habituelles, mais ce n'est qu'une partie remise.

À ce jour, 10 sangliers et 14 chevreuils ont été prélevés, ce qui montre un net accroissement du gros gibier.

En ce qui concerne le petit gibier, la situation perdure.

3 lâchés de faisans ont été effectués sur le territoire de la société.

Nous vous renouvelons nos vœux en espérant des jours meilleurs.

Le Président et les membres de l'association.

L'ALPP (Amicale Loisir Pétanque Puybegon)

Les entraînements reprennent courant janvier en respectant le protocole sanitaire et les gestes barrières, le dimanche après-midi.

Les entraînements complets reprennent les mardis et jeudis soirs au printemps.



Cette année nos jeunes ont enchainé d'excellents résultats dans le championnat du Tarn :

Emma et Nelson Champion de la finale B en Doublette

Emma, Nelson et Tristan 1/4 de Finale en Triplette

Nelson 1/2 Finaliste et Emma 1/8 Finale en tête à tête.

Chez les adultes, grande participation aux qualificatifs du championnat du Tarn sans arriver dans les phases Finales.

Pour le championnat des clubs, maintien de l'équipe première en 3ème division OPEN, les deux autres équipes redescendent en divisions inférieures.

Les deux équipes féminines se maintiennent en 2ème division.

Les vétérans se maintiennent en 3ème division en ratant de peu la seconde place, signe encourageant. L'édition de Pétanca et les diverses manifestations n'ont pas pu être maintenues encore cette saison, en raison des règles sanitaires.

À la suite de l'AG du 12 décembre, les nouveaux membres du bureau ont été élus avec à sa tête deux co-présidents : Philippe PIETRAVALLE et Cédric RUAULT.

La pétanque reste toujours un sport convivial à Puybegon, qui se pratique de 6 à 90 ans et plus. Le club vous attend sur les terrains pour passer de bons moments.

Nous vous proposerons une journée découverte si la situation sanitaire s'améliore.

Pour plus de renseignements par tél. 06.66.29.94.45 ou 06.13.14.25.36.

Vous pouvez consulter notre Page Facebook Pétanque Puybegon et notre site internet pour la vie du club : alpp-puybegon.clubeo.com...

Le club présente ses meilleurs vœux pour 2022 à l'ensemble des Puybegonaises et Puybegonais.

Philippe PIETRAVALLE et Cédric RUAULT

Au nom de tous les membres de l'ALPP, nous transmettons nos plus sincères condoléances à Carla et Maxime, ses enfants, ainsi qu'aux proches de Thierry GRIFFEL qui nous a quitté brusquement le 30 décembre. Thierry était unanimement apprécié au sein du club pour son engagement, sa vivacité et sa bonne humeur. Toutes ces années passées à ses côtés nous ont permis de le découvrir et de l'aimer. Sa présence nous manquera. Il aura su laisser une empreinte qui restera longtemps gravée dans nos mémoires et dans nos cœurs.



Société de chasse communale de Puybegon

La société de chasse communale de Puybegon vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2022.



Tout d'abord nous tenions à remercier tous les propriétaires qui nous permettent de chasser sur leurs terres, et d'assouvir notre passion.

Nous tenions également à remercier la société de chasse des Combals avec qui nous chassons le sanglier.

Cette année a encore été compliquée avec la crise sanitaire, nous avons tout fait pour maintenir les lâchers de gibier. La sécurité pour chacun reste le plus important, et nous veillons à la respecter scrupuleusement pendant nos actions de chasse.

En ce qui concerne les manifestations, le loto annuel ne se fera pas cette année encore. Le repas prévu pour le samedi 26 février est toujours d'actualité, sous réserve de nouvelles restrictions, nous vous en tiendrons informé

Le président et le bureau.

Pieds Begon



Toute l'équipe des Pieds Begon vous souhaite une belle année 2022 !

Comme vous avez pu le voir avec nos flyers et nos affiches disposés un peu partout, nous sommes mobilisés pour vous proposer une nouvelle édition de

L'Embusquade Trail
le 06 février 2022.

Nous espérons vous y retrouver nombreux, pour courir, randonner, encourager ou tout simplement partager notre traditionnelle poule au pot !

En attendant,
prenez soin de vous et de vos proches.

L'équipe des PIEDS BEGON

PIEDS BEGON

Respect des consignes sanitaires en vigueur :

- PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE
- 1 m (SAFES DISTANCES)

CHALLENGE EQUIPE

L'EMBUSQUADE TRAIL

Dimanche 6 février 2022
Centre de loisirs de La Courbe 81300 BUSQUE

o EMBUSQUADE Trail	27 km 1000D+	Départ 9 h 00
o SEDASSIERE Randonnée	8 km 240D+	Départ 9 h 30
o PIEDSBEGON Trail	15 km 480D+	Départ 10 h 00
o LA BELLE HIVERNALE Trail	10 km 230D+	Départ 11 h 00

<https://piedsbegon.wixsite.com/embusquade>
Embusquade Trail

Inscriptions : www.Chrono-start.com

Ne pas jeter sur la voie publique

Après deux dernières saisons sportives tronquées par la pandémie Covid, les ballons fument et les filets tremblent à nouveau « route du Claux ». L'entente avec le voisin Graulhetois pour les catégories U7 et U15 la saison dernière est terminée, et de nouveaux projets accompagnés bien entendus de nouveaux objectifs voient le jour.

- catégorie U7 : 15 enfants encadrés par 5 éducateurs le samedi matin,
- catégorie U9 : 25 enfants encadrés par 4 éducateurs pratiquent deux fois par semaine, le mercredi après-midi pour les entraînements et le samedi pour les matchs. Ils progressent de semaine en semaine et ils se régulent,
- catégorie U11 : 27 enfants répartis en deux équipes, encadrés par 4 éducateurs. le lundi et le mercredi, évoluant en D2,
- catégorie U13 : 2 équipes,
- Équipe 1 : engagée en D2, Équipe 2 : engagée en D3, entraînements le mardi et le jeudi

Pour le moment, nos enfants obtiennent des résultats plus qu'honorables, et semblent prendre plaisir.

- catégorie U19 : 22 joueurs encadrés par 2 éducateurs le mercredi et vendredi. Ils occupent pour l'instant la première place de leur championnat Interdistrict, en ayant remporté toutes leurs rencontres. ils ont également réalisé un joli parcours en coupe Gambardella,
- Séniors : 3 équipes évoluant en D4, D3 et D2, 50 licenciés séniors qui pratiquent chaque week-end,
- Pôle féminin : entente avec le voisin vauréen, 3 équipes constituent ce pôle, à savoir des U13, des U18, et des séniors. Entraînements à Labastide et à Briatexte,
- Loisirs, entraînements le vendredi soir,

Au final, l'ASB compte cette saison encore plus de 160 licenciés, encadrés par une belle équipe de 25 éducateurs bénévoles. Le club lance également un album Panini où tous les licenciés, du plus jeune au plus ancien, seront représentés. Un joli projet pour souder encore plus nos briatextois ayant déjà le cœur très vert et orange ! L'ensemble du bureau directeur souhaite remercier tous ses licenciés, son équipe de bénévoles/dirigeants extraordinaires, et présente tous ses vœux de réussite à toutes les autres associations du village.

Vive le sport, vive le foot, et vive Briatexte !

Thibault Pontier



Association des Clochers de Puybegon

Nous voilà déjà en 2022, malheureusement 2021 aura été une année blanche dans les projets menés par l'association.

Malgré la situation, nous avons profité d'une petite accalmie pour faire le repas de l'association du mois d'octobre. Cette journée aura permis de belles retrouvailles, des moments d'échanges et de partages trop peu nombreux depuis 2 ans.

Nous avons décidé d'installer une crèche durant le mois de décembre à l'église de Saint Sigismond pour célébrer Noël.



En espérant que cette pandémie s'éloigne et que nous puissions retrouver nos habitudes je vous souhaite tous mes vœux de santé et bonheur.

Le président

Comité des fêtes

L'ensemble des bénévoles du comité des fêtes vous souhaite une bonne année 2022 sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur.

L'année 2022 est aussi l'année du retour du comité des fêtes avec toutes les manifestations habituelles !

FÊTE DE PUYBEGON : 21 et 22 Mai

FÊTE DE LARMES : 23 et 24 Juillet



Le traditionnel loto aura lieu durant le mois de Mars en fonction des mesures liées au covid.

Le comité des fêtes est toujours en quête de nouveaux bénévoles afin de pouvoir continuer à proposer des événements attractifs, si vous souhaitez des informations, vous pouvez nous contacter via Facebook ou en se rapprochant de la mairie.

Aymeric GUIPAUD, président du comité des fêtes

SALAIRES, RETRAITES...

SMIC

Revalorisation : +0,9% (après +0,99% le 1^{er} janv. 2021 et +2,2% en oct. 2021).
Nouveau montant du Smic brut horaire : **10,57 €** (contre 10,48 € depuis le 1^{er} oct. 2021) soit **1 603,12 €** mensuels brut pour 35h hebdomadaires de travail.

Retraites

Revalorisation des pensions de retraite de base : **+1,1%**.
Toutes les retraites de base sont concernées : salariés du privé (Cnav, Carsat et MSA), fonctionnaires (Etat et CNRACL) et indépendants (SSI), mais pas les avocats.

Fonctionnaires et télétravail

Pour les fonctionnaires : indemnité de télétravail de **2,50 € / jour**.
Montant maximum annuel : **220 €**, soit 88 jours de télétravail / an.

PRESTATIONS SOCIALES / SANTÉ

Fin du Dossier médical partagé

L'Assurance-maladie va proposer à chaque Français d'ouvrir un **Espace Santé dédié** : il sera possible de stocker ses documents médicaux (ordonnances, résultats d'examen...). Il permettra aussi de gérer ses rendez-vous avec ses praticiens.

Nouveau calcul de l'AAH

Création d'un **abattement forfaitaire de 5000 €** sur les revenus du conjoint non bénéficiaire de l'Allocation aux adultes handicapés, majoré de **1100 € par enfant**, pour les personnes vivant en couple.

Complémentaire santé pour tous

Les personnes qui demandent le RSA (revenu de solidarité active) se verront automatiquement attribuer la couverture complémentaire santé solidaire (CSS).

Forfait «patient urgences»

Pour un passage aux urgences non suivi d'une hospitalisation : reste à charge forfaitaire fixé à **19,61 €** (remboursé par les complémentaires santé).
Montant minoré à **8,51 €** pour certains publics (malades chroniques...), **gratuité** pour d'autres (femmes enceintes...).

LOGEMENT

Acte de caution lors d'une location

Le système de cautionnement pour les locations évolue. L'acte de cautionnement pourra être signé sous forme électronique et la mention apposée ne sera plus imposée.

Permis de construire en ligne

Chaque commune doit pouvoir «recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme», sans frais.

Communes de + de 3500 hab.: instruction des dossiers sous forme dématérialisée.

Lancement de France Rénov'

Service public pour rénover son logement. Les Espaces Conseil FAIRE et les Points rénovation information service de l'Anah (PRIS) deviennent les **Espaces Conseil France Rénov'** : point d'entrée unique pour guider les Français dans leurs travaux de rénovation. Infos sur : france-renov.gouv.fr.

Prix des syndics

Les syndics professionnels devront remettre aux copropriétaires une **fiche d'information standardisée** sur le prix et les prestations proposées (durée du contrat, heures ouvrables et horaires de disponibilité, contenu du forfait, etc.).

Crédit immobilier

Conditions plus strictes : **aucun prêt de + de 25 ans**.
Taux d'endettement : **35 % max.**

TOUT CE QUI CHANGE AU 1^{ER} JANVIER 2022

ÉNERGIE



Électricité

Pas de hausse des tarifs de l'électricité le 1^{er} janvier. Prochaine hausse en février 2022 : plafonnée à **+4 %**.

Gaz

Les tarifs réglementés de vente de gaz d'Engie n'augmentent pas au 1^{er} janvier. Les tarifs sont bloqués depuis le 1^{er} novembre 2021 et jusqu'au 30 juin 2022 au niveau des tarifs du mois d'octobre 2021.

Indemnité inflation

Pour faire face à la hausse des prix de l'énergie et des carburants, les retraités qui perçoivent une pension inférieure à **2000 € nets** par mois recevront une indemnité inflation d'un montant de **100 €**. Elle sera versée par les caisses de retraite en février 2022.

Performance énergétique

La «RE2020» remplace la réglementation thermique «RT2012». Elle renforce les exigences en matière de performance énergétique des bâtiments neufs, de confort d'été et introduit de nouvelles règles relatives à l'impact carbone de la construction.

JEUNES / ÉTUDIANTS

Aide pour le BAFA

Les candidats au Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et au Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) pourront bénéficier d'une aide de **200 €** pour financer en partie leur formation.

Contraception gratuite

Tous les frais liés à la contraception des femmes âgées de moins de 25 ans sont désormais intégralement pris en charge par l'Assurance-maladie, (sans avance de frais).



La mesure ne s'applique pas aux préservatifs masculins et féminins.

Pass Culture

Il est étendu aux jeunes âgés de 15 à 17 ans. Il permet d'accéder à un crédit de **20 €** pour ceux âgés de 15 ans et de **30 €** pour les jeunes âgés de 16 et 17 ans.

Création d'un contrat d'engagement jeune

Pour les jeunes de 18 à 25 ans, sans emploi ni formation. Montant maximum : **500 € par mois** pour un contrat de 15 à 20h par semaine sur une durée de 6 à 12 mois. Le parcours sera proposé par les Missions locales ou Pôle emploi.

FORMATION

Crédit d'impôt formation doublé

Les entreprises de moins de 10 salariés et les indépendants bénéficieront d'un **crédit d'impôt doublé** pour la formation des dirigeants.



La mesure vise les entrepreneurs qui relèvent d'un régime d'imposition au réel, et dans la limite de **40h** de formation par an.

IMPÔTS ET TAXES

Taxe foncière

Taxe foncière et taxe d'habitation sur les résidences secondaires : au moins **+3,4 %** en 2022.

Taxe d'habitation

Pour les ménages les **20 % les plus aisés** (les seuls qui paient encore la taxe d'habitation) : après un dégrèvement de 30 % en 2021, le dégrèvement sera de **65 % en 2022** avant suppression totale en 2023.



Impôt sur le revenu

Revalorisation du barème : **+1,4 %**.

Les taux d'imposition :

Revenus imposables < à 10 225 €	0 %
Entre 10 225 € et 26 070 €	11 %
Entre 26 070 € et 74 545 €	30 %
Entre 74 545 € et 160 336 €	41 %
+ de 160 336 €	45 %

Crédit d'impôts pour les emplois à domicile

Avantage fiscal désormais aussi pour les prestations rendues en extérieur (accompagnement des enfants, livraison de courses à domicile...).

AUTOMOBILE

Nouveau malus

Nouveau malus au poids pour tous les véhicules neufs pesant plus de **1800 kg** : taxe de **10 € par kg** supplémentaire (soit 500 € pour un véhicule de 1850 kg par exemple). Les véhicules hybrides et électriques ne sont pas concernés.

À noter : certaines familles nombreuses (3 enfants ou + à charge) pourront bénéficier d'une minoration.

Prime à la conversion

Baisse des seuils du CO₂ pour pouvoir prétendre à la prime :

- Véhicules neufs (ou de - de 6 mois) : **127 g de CO₂/km** (au lieu de 132).
- Véhicules d'occasion : la limite reste à **137**.
- Véhicules d'avant mars 2020 : **99 g de CO₂/km** (au lieu de 127).

CONSUMMATION

Nouvelle pièce de 2 €

Pour célébrer la présidence française de l'Union européenne et pour marquer le 20^e anniversaire de l'euro.

Timbres

- Le prix du timbre vert passe de **1,08 € à 1,16 €**.
- Celui du timbre rouge de **1,28 € à 1,43 €**.
- Ecopli : de **1,06 € à 1,14 €**.
- Colissimo des particuliers : **+1,6 %** en moyenne.



Eau potable gratuite

Les établissements recevant plus de 300 personnes (cinéma, piscine, boîte de nuit, bibliothèque, musée...) sont tenus d'être équipés d'au moins 1 fontaine d'eau potable accessible au public.

Garantie légale de conformité

Mesure de protection obligatoire et gratuite, elle prévoit qu'un produit ou un service acheté doit être conforme à l'usage attendu et à la description du vendeur.

Au 1^{er} janvier, extension :

- aux produits numériques (abonnement à une chaîne numérique, achat d'un jeu vidéo en ligne, location d'un film en ligne...).
- aux relations contractuelles des consommateurs avec les opérateurs de réseaux sociaux.

Titres restaurant 2021

Dans les restaurants, **plafond journalier** des titres restaurant maintenu à **38 €** jusqu'au 28 février 2022 (y compris les week-ends et jours fériés).

ENVIRONNEMENT



Fruits et légumes

Certains fruits et légumes vendus dans le commerce ne pourront plus être conditionnés dans un emballage plastique.

Cette interdiction ne concerne pas les fruits et légumes transformés (coupés, épluchés...) vendus dans les supermarchés.

Invendus non alimentaires

Produits d'hygiène et de puériculture, produits d'éveil et de loisirs, livres et fournitures scolaires, équipements de conservation et de cuisson des aliments : interdiction de mise en décharge et d'incinération des invendus. Les entreprises doivent désormais les donner ou les recycler.

Consommation Internet et mobile

Les fournisseurs d'accès internet et opérateurs mobiles doivent communiquer à leurs abonnés les émissions de gaz à effet de serre liées à leurs consommations internet et mobiles.

Éoliennes terrestres

Nouvelle réglementation relative aux installations : contrôle acoustique systématique à réception pour les parcs éoliens, nouveau critère d'appréciation de l'impact sur les radars Météo France, possibilité de réutiliser les postes de livraison, les câbles et les fondations en cas de renouvellement, hausse du montant des garanties financières cohérente avec l'évolution technologique de la filière.

Gaz fluorés

Les gaz fluorés à effet de serre ne peuvent plus être utilisés dans la composition des réfrigérateurs et congélateurs commerciaux hermétiquement scellés (GWP > ou = 150).

ET AUSSI EN 2022...

Péages des autoroutes

Hausse des tarifs : **+2 %** en moyenne le 1^{er} février 2022.

Taux du Livret A

Fixé à **0,5 %** depuis le 1^{er} février 2020, les taux de rémunération du Livret A et du Livret de développement durable et solidaire (LDDS) pourraient remonter à **0,6** ou **0,8 %** le 1^{er} février 2022.

Les entreprises

CORALIE GAUTHIER Assistante maternelle
10 lotissement de Farès 06 81 74 73 32

ÉCURIE PASCAL BERNAD Chevaux ibériques,
dressage, pension, manège couvert 06 80 44 31 42

Thierry COUTEAU Création de site web Stratégie
digitale 06 80 08 05 05

QUENTIN MULLER confection de cocktails, Mariage,
Anniversaire, Soirée privée 06 86 05 18 91

SYLVIE BOYER Coiffeuse à domicile
05 63 58 49 77

EMMANUEL MICHEL Peintre/Sculpteur
06 60 15 14 21

CHAMBRES D'HÔTES Lieu dit "Nadouce"
05 63 58 46 82

LE DOMAINE D'AURELSAM Salle de réception & Gîte
M. Bailles Olivier 07 87 94 34 42

La Dame Fines Chambre d'hôtes
Sylvie MULLER 06 87 33 51 11

LES ÉPHEMERES
Design d'intérieur, événementiel, mariage.
Nathalie Guillot 06 78 66 87 25

ARBO'TONY'HAUT

Élagueur Grimpeur Taille abattage,
débroussaillage, remise en état de jardin.
06 26 78 10 67 ou 06 51 82 49 55

JEAN LOUIS BARISON Vente de terreau
(en sac de 10L ou en vrac à la ferme) 05
63 34 31 86

JARDIN OK - Pierre BARTHE Création et
entretien d'espaces verts et jardins,
décoration de jardin, terrassement,
voirie, parking, assainissement
06 79 63 48 62 ou 05 63 58 40 13

MULTISERVICES Quentin Muller
Entretien de jardin Petit bricolage divers
06 86 05 18 91

BRIEUSSEL HOTICULTURE
Vente de plants, légumes, fleurs...
06.13.07.14.60 ou 06.13.04.39.52

GUILLAUME BERNAD Éleveur Agneaux
et moutons 05 63 58 44 83

RAYMOND CAMPOS Éleveur Volailles
05 63 58 04 28

LA BUTINERIE DU DADOU Crouxou
Apiculteur 05 63 57 17 74

ANTON ISOLATION
Faux plafonds, travaux d'isolation 05.63.58.16.80.

NADALIN T.P
Terrassement-Assainissement Réseaux divers
06.15.96.72.83.

CINQ ROBERT T.P
Travaux de terrassement, VRD, Assainissement
Aménagement extérieurs divers 06.04.05.71.61.

CÉDRIC FEDOU ENTREPRISE
Plâtrerie, peinture, faïence
06.50.77.65.02.

ÉCO-CONSTRUCTION
Éric Lopez 06.52.16.07.56

D'ÉCO DE PINCEAU
Rénovation de meubles et murs
06.85.48.29.17.